

Délibération n°2025-07-15-05-CA

Relative à la campagne annuelle des diplômes d'établissement pour l'année universitaire 2025/2026 : créations, modifications, fermetures et tarifs

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 15 juillet 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment l'article L.613-2,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 3 juillet 2025 portant sur l'objet de la présente délibération,

Considérant que les demandes de créations, modifications et fermetures des diplômes d'établissement, ainsi que les tarifs appliqués pour l'année universitaire font l'objet d'une campagne annuelle, soumise à l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et à l'approbation du Conseil d'administration de l'établissement,

Après en avoir délibéré,

Article 1

APPROUVE les demandes de créations, modifications et fermetures des diplômes d'établissement pour l'année universitaire 2025-2026, telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 2

APPROUVE les tarifs des diplômes d'établissement pour l'année universitaire 2025-2026, tels qu'annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

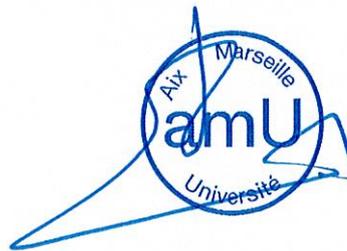
Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 21 membres présents et 8 membres représentés

Fait à Marseille, le **15 juillet 2025**,

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **21 JUIL. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **21 JUIL. 2025**